

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 13 décembre 2013

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 121 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Claude DAUMERGUE - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - Gérard FERREOL - Jean-Pierre FOUQUET - France GAMERRE - Magali GARDE - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - René MALLEVILLE - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Yves MORAIN - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Gérard PEPE - Marie-José PEREZ - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Philippe SAN MARCO - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUKHT - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Stéphane VENTRE - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Gérard BISMUTH représenté par Alain LAURENS - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Joëlle BOULAY représentée par Olivier AGULLO - Vincent BURRONI représenté par Gérard GRAUGNARD - Xavier CACHARD représenté par Robert HABRANT - Suzanne CENTINO représentée par Patrick GHIGONETTO - Patricia COLIN représentée par Corinne LEGAL - Alain CROCE représenté par Marc POGGIALE - Eric DI MECO représenté par Maxime TOMMASINI - Mireille FOURNERON représentée par Jacqueline MAURIC - François FRANCESCHI représenté par Jean VIARD - Jean-Claude GAUDIN représenté par Laure-Agnès CARADEC - Mourad KAHOUK représenté par Stéphane VENTRE - Abdelwaab LAKHDAR représenté par Patrick MAGRO - Laurent LAVIE représenté par Guy PONTOUS - Guillaume MACHERAS DE MONTILLET représenté par Danielle MILON - Robert MALATESTA représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Patrick MENNUCCI représenté par Eugène CASELLI - Jean MONTAGNAC représenté par Gérard FERREOL - Bernard MOREL représenté par Alexandre BIZAILLON - Sylvie NESPOULOUS représentée par Jean-Pierre FOUQUET - Gilles PAGLIUCA représenté par Jean-Marc BENZI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Magali GARDE - Antoine ROUZAUD représenté par Christophe MASSE - Bernard SUSINI représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sabine BERNASCONI - Martine GOELZER - Paul HUBAC - Laurence JOUANDON - Michel LO IACONO - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Arlette SALVO - René TAVERA.

Signé le 13 Décembre 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 17 décembre 2013

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DEV 011-938/13/CC

■ Attribution d'une subvention à l'entreprise Biotech Germande dans le cadre du Fonds d'Innovation Marseille Provence (FIMP).

DPEATSV 13/10750/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération du 26 mars 2012, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a approuvé une convention entre l'Etat et les Collectivité territoriales partenaires relative à la participation au Plan Local de Redynamisation (PLR) initié par l'Etat.

Ce Plan Local de Redynamisation, accompagné de moyens financiers, a pour objet de recréer un nombre d'emplois au moins égal à celui supprimé par les restructurations des sites de la défense.

L'axe 1 du PLR « Favoriser le développement d'entreprises innovantes créatrices d'emplois sur l'agglomération marseillaise » a donné naissance au Fonds d'Innovation Marseille Provence (FIMP).

Ce fonds vise à :

- favoriser la création de l'emploi direct sur le territoire
- disposer d'un outil financier attractif déployé sur des périmètres d'activités économiques stratégiques à l'échelle du bassin.
- soutenir l'implantation et l'ancrage d'activités d'excellence au profit d'entreprises innovantes en phase de développement
- construire un dispositif partagé et impliquant l'ensemble des partenaires et acteurs publics du développement du territoire

Le quatrième comité d'engagement de ce fonds s'est tenu le 25 octobre 2013. Trois projets d'entreprises ont été présentés : Biotech Germande, MonApp et Gardfi.

Spécialisée dans la sécurité microbiologique (gestion du risque infectieux) des dispositifs médicaux complexes dans l'environnement hospitalier, Biotech-Germande, est le partenaire privilégié des établissements de santé. L'entreprise est également très sollicitée par les instances de normalisation en Europe et en France (norme ISO, ministère de la Santé et ANSM).

La stratégie de la société se décline en deux points :

- Evaluation des dispositifs médicaux
Mettre à disposition un plateau technique et d'experts pour l'évaluation des dispositifs médicaux afin de permettre aux sociétés d'externaliser leur R&D.
Valoriser les travaux de recherche et développement en multipliant les publications et communications orales aux congrès scientifiques
Participer activement au niveau des instances normatives et réglementaires nationales et internationales

Signé le 13 Décembre 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 17 décembre 2013

S'ouvrir à de nouvelles activités (agroalimentaire.....)

- *Les prélèvements d'environnement*

Se positionner au plus près des clients pour être réactif en ce qui concerne la réalisation des prélèvements et de centraliser sur le plateau technique de Luminy l'analyse des échantillons.

La modernisation et l'extension du plateau technique va permettre d'offrir de nouvelles prestations et d'augmenter les capacités de traitement des essais et des échantillons. Pour cela, la société envisage de s'installer dans de nouveaux locaux. La société déménage en avril 2014 dans les nouveaux locaux de LB III (1 000 m² construits par MPM).

Il est pertinent de soutenir cette entreprise dont l'effectif de l'entreprise est de 34 personnes en 2013, et qui prévoit d'embaucher 15 personnes en CDI. Elle est d'ores et déjà installée sur le Parc Scientifique et Technologique de Luminy.

Il a été proposé que la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole cofinance l'entreprise Biotech Germande avec l'Etat, pour un montant de 96 000 euros, soit 48 000 euros à la charge de Marseille Provence Métropole et 48 000 euros à la charge de l'Etat.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération DDIP 005-201/13/CC créant l'autorisation de programme,
- La délibération DEV 004-306/12/CC approuvant la convention avec l'Etat et la Collectivité Territoriale partenaires relative à la participation de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole au PLR initié par l'Etat,

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de co-financer le projet de développement de Biotech Germande

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 48 000 euros à la société Biotech Germande.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2013 de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole – Sous-politique B320 – Nature 20 422 – Fonction 90 – Opération 2011/00236

Pour Visa
Le Conseiller Délégué à l'Economie

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer l'économie et servir l'emploi

Signé le 13 Décembre 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 17 décembre 2013

Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
DEV 011-938/13/CC

Guy TEISSIER

Alexandre BIZAILLON

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI

Signé le 13 Décembre 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 17 décembre 2013